

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3, rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Courriel : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 12
<u>Conseillers présents</u> 12
<u>Pouvoir(s)</u> 0

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Date d'affichage :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 26 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS – Pascal SAILLY
Mme Marie Pierre HIRSCH – Corinne DELENCLOS – Bernadette LAVOGIEZ
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE
THEZY (arrivé à 19h57) - Jacky DEVIGNE

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025
- 2- Vente de parcelle résidence les Vergnes
- 3- Suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 4- Plan de requalification et création d'un poste de secrétaire principale de mairie en catégorie B.
- 5- Redevance spéciale de déchets d'Amiens Métropole
- 6- Intervention pour les frelons asiatiques
- 7- Nouvelle adhésion au contrat collectif d'assurances statutaires
- 8- Affectation d'un budget à la bibliothèque
- 9- Devis PM-Pro pour une machine à désherber
- 10- Renouvellement de la demande de subvention 2026 au titre de la DETR avant le 16 janvier 2026 (DETR, Département, Région)
- 11- SISCO (provision budgétaire)

Monsieur le maire ouvre la séance à dix-neuf heures et trente-sept minutes. Il demande aux membres du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour pour la modification des régisseurs de la commune. Les membres du conseil municipal valident cet ajout à l'unanimité.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Vente de parcelle résidence les Vergnes

Monsieur le maire rappelle que des habitants du lotissement des Vergnes souhaitent acquérir un ancien chemin inexploité qui se trouve sur leur parcelle. Ils se chargent déjà de l'entretien courant de cette parcelle.

Ces habitants n'ont pas encore fourni d'offre d'achat car ils doivent voir leur notaire la semaine prochaine. Monsieur le maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion de conseil municipal, après avoir reçu l'offre d'achat.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ce report.

3. Suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Monsieur le maire rappelle que notre secrétaire de mairie est un agent territorial de catégorie C. Cependant, une loi impose que les secrétaires de mairie soient de catégorie B à partir de 2028.

Notre secrétaire de mairie ne remplissant pas les conditions pour être nommée en catégorie B, Monsieur le maire propose de reporter ce point.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition. Le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe n'est donc pas supprimé.

4. Plan de requalification et création d'un poste de secrétaire principale de mairie en catégorie B.

En lien avec le report du point précédent, le changement de catégorie de la secrétaire de mairie sera validé ultérieurement.

5. Redevance spéciale de déchets d'Amiens Métropole

La commune de Thézy-Glimont bénéficie de prestations de collecte de déchets et, à ce titre, est redevable à la redevance spéciale au profit d'Amiens Métropole. Amiens Métropole a envoyé des conventions à la commune pour 2 poubelles au cimetière, 2 poubelles au local communal, 2 poubelles pour la mairie et le foyer des campagnes, 1 poubelle à l'école, pour un total de 2 612,08€ annuels.

Les membres du conseil municipal proposent de retirer les 2 poubelles d'Amiens Métropole au cimetière et d'y mettre un container pris en charge par la commune en direct, ainsi que les 2 poubelles du local communal, qui sont inutilisées, soit une économie annuelle de 1 928 €.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité monsieur le maire à signer ces conventions, à l'exception des 2 poubelles du cimetière et les 2 poubelles du local communal.

6. Intervention pour les frelons asiatiques

Monsieur le maire rappelle que de plus en plus de nids de frelons asiatiques sont présents dans et autour du village.

Pour combattre ce nuisible, monsieur le maire rappelle que la commune avait procédé deux fois à la distribution de pièges à frelons.

Monsieur le maire rappelle que la prise en charge financière de la destruction des nids sur les frelons est à la charge des particuliers sur les parcelles privées. Monsieur le maire précise que certaines communes prennent en charge financièrement tout ou partie des opérations de destruction. Il précise les tarifs qu'il a obtenu suite au démarchage d'entreprises.

Monsieur Albert LAURENT étant présent dans la salle, monsieur le maire lève la séance à 20h13 afin de lui donner la parole et obtenir des explications sur l'impact des frelons asiatiques sur m'élévage des abeilles ainsi que les risques de piqure de ces insectes.

Monsieur le maire rouvre la séance à 20h30.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la participation financière de la commune pour rembourser une partie de la prestation (la moitié du montant, à concurrence de 60€) sous réserve de présenter une facture acquittée. Le département prend également en charge ces prestations pour la moitié du montant.

De plus, des kits de piégeage vont être distribués en début d'année 2026.

7. Nouvelle adhésion au contrat collectif d'assurances statutaires

Monsieur le maire rappelle que la commune a décidé d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG80 par l'intermédiaire de l'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Il s'agit d'un contrat avec RELYENS, assurances en capitalisation :

- durée du contrat du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 – garantie des taux 3 ans (de 2026 à 2028).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme a communiqué à la commune les résultats concernant :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès – accident de service et maladie professionnelle imputable au service – maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt) – longue maladie / longue durée – maternité / paternité – adoption.

Taux à 8,29%

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public (agents effectuant plus ou moins 150h par trimestre) : accident de service et maladie imputable au service – maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt) – grave maladie – Maternité / paternité – adoption.

Taux à 0,90%

Ce renouvelle de convention est validé à l'unanimité.

8. Affectation d'un budget à la bibliothèque

Monsieur le maire propose d'affecter 500 euros à la bibliothèque pour permettre l'achat de livres pour proposer plus des nouveautés aux lecteurs de la bibliothèque.

Les membres du conseil municipal valident ce budget à l'unanimité.

9. Devis PM-Pro pour une machine à désherber

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du résultat de l'étude de marché qui a été effectuée sur un matériel : une désherbeuse à caniveaux.

Après avoir effectué plusieurs essais en présence de l'agent communal et quelques élus, la meilleure offre retenue est celle de la société PM-PRO au prix de 1950 € HT.

De plus, il a été présenté quelques éléments pour la réparation de la balayeuse RABAUD pour un montant de 517,90 € HT.

Les membres du conseil municipal valident ces devis à l'unanimité.

10. Renouvellement de la demande de subvention 2026 au titre de la DETR avant le 16 janvier 2026 (DETR, Département, Région)

Monsieur le maire expose que 3 demandes de subvention ont été faites l'année dernière (église, maison de Melle MOREL et salle polyvalente). Ces demandes ont été refusées l'année dernière avec une information qu'elles pouvaient être reformulées en 2026.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le nouveau dépôt de ces 3 demandes de subvention.

11. SISCO (provision budgétaire)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des problèmes de trésorerie du SISCO à ce jour et insiste bien sur le fait qu'il s'agisse de trésorerie et non de crédits budgétaires.

Monsieur le maire explique que la trésorerie est en décalage par rapport à la consommation des crédits budgétaires car les titres émis ne sont pas payés immédiatement, au contraire des dépenses qui sont réglées dès leur émission.

Monsieur le maire indique que les recettes attendues par le SISCO avant la fin de l'année ne permettront pas de mandater les 20 000 € nécessaire au paiement des salaires de décembre 2025 et des charges du dernier trimestre 2025.

A court terme, il n'existe qu'une solution : une avance de 10 000 € sur la participation 2026 de la part des communes membres afin de pouvoir terminer l'année 2025.

Les membres du conseil municipal valident cette provision budgétaire à l'unanimité.

12. Nomination des régisseurs « toutes recettes »

M. Eric DELECROIX sera nommé régisseur titulaire

M. Albéric DE WITASSE THEZY sera nommé régisseur mandataire suppléant

Mme Céline DESLAVIER sera mandataire.

Les membres du conseil municipal valident ces nominations à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h28.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX